

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE (AU 2^E SEMESTRE 2020)

SEPTEMBRE À DECEMBRE 2020



98%

des particuliers employeurs ont poursuivi l'activité de leurs salariés à la rentrée de septembre 2020.



95%

des particuliers employeurs ont maintenu l'activité de leurs salariés pendant le 2^e confinement de novembre-décembre 2020.



94%*

des particuliers employeurs avaient l'intention de poursuivre l'activité de leurs salariés en janvier 2021.

*Fin 2020

73%



des particuliers employeurs en télétravail déclarent que cette nouvelle manière de travailler n'a eu aucune incidence sur leur recours à l'emploi à domicile.

Plus de **9** personnes interrogées sur **10**

appliquent les recommandations sanitaires qui ont été diffusées dans le guide sectoriel de préconisations et de bonnes pratiques.



L'EMPLOI À DOMICILE PLÉBISCITÉ



92%

des particuliers employeurs affirment que l'emploi à domicile est utile socialement.



88%

des particuliers employeurs déclarent que l'emploi à domicile est indispensable au bon fonctionnement de leur foyer.

